



Tuntange, le 18 décembre 2020

Demande pour l'octroi d'un subside pour l'année 2020

Aux présidents des associations locales,

Le conseil communal accorde annuellement un subside ordinaire aux associations locales reconnues sous certaines conditions.

Vu la situation actuelle concernant la crise sanitaire liée au COVID-19, les critères applicables pour la répartition de subsides aux associations locales de la commune Helperknapp seront fixés par le conseil communal en début de l'année prochaine.

Néanmoins, nous vous prions de nous faire parvenir les documents suivants :

- Introduction d'une demande de subside,
- Bilan (Recettes et Dépenses),
- Rapport des activités,

En ce qui concerne les subsides extraordinaires, ils sont accordés pour des manifestations organisées sur le territoire communal ayant une certaine envergure et présentant un intérêt particulier pour la commune. Les demandes sont à adresser à la commune (par courrier ou par courriel à commune@helperknapp.lu) **au moins un mois** avant les manifestations.

Les demandes pour l'octroi d'un subside sont à adresser au secrétariat communal pour le **14 février 2021 au plus tard**, les demandes tardives ne seront pas prises en considération.

pr le collège des bourgmestre et échevins :
le bourgmestre, le secrétaire f.f. ,

